



Dossier # : 1186890004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Président-Kennedy, du mercredi 9 mai au mardi 9 octobre 2018, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

De désigner la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy comme étant une place publique, du mercredi 9 mai à 8 h au mardi 9 octobre 2018 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Victoria et y autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. XXX permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boisson , dans les aires de repos du Dimanche 20 mai au dimanche 30 septembre 2018, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, XXX permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), permettant l'installation d'éléments décoratifs; et autoriser de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la rue Victoria.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) l'ordonnance CA-24-085, XXX, permettant à ses partenaires et fournisseurs de vendre des produits dérivée et de services en lien avec le bien-être ou les activités du musée.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-04-09 16:15

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1186890004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Président-Kennedy, du mercredi 9 mai au mardi 9 octobre 2018, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

CONTENU

CONTEXTE

Le Musée McCord a réitéré sa demande auprès de l'arrondissement de Ville-Marie afin de mettre en place pour la saison estivale 2018, la piétonnisation de la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy. Il compte, cette année encore, entreprendre des initiatives qui feront rayonner le Musée dans la ville comme institution de grande valeur culturelle.

Avec le succès remporté lors des dernières piétonnisations, le Musée McCord entend refaire une forêt urbaine, les arbres d'acier décorés de rubans et le tapis synthétique colorés donne vie à un environnement magique et intégrateur de la Forêt urbaine. Afin d'innover et d'améliorer le concept, le Musée nous propose intégrer des volumes sous le tapis afin de créer de grands fauteuils où les visiteurs pourront s'asseoir, s'allonger et se détendre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1176890005 - CA17 240203 du 11 avril 2017 - Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Président-Kennedy, du lundi 8 mai au lundi 9 octobre 2017, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

DESCRIPTION

En collaboration avec le Musée McCord et avec l'appui des riverains, l'arrondissement de Ville-Marie désire piétonniser la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy, et ce, du 9 mai au 9 octobre 2018

De désigner la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy comme étant une place publique, du 9 mai à 8 h au 9 octobre 2018 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Victoria et y autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-

1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, dans les aires de repos, du 20 mai 2018 au 30 septembre 2018, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, 0. permettant la fermeture de rue.

D'autoriser l'installation d'éléments décoratifs. Aucune autorisation ne sera donnée pour l'ancrage dans la chaussée pour l'installation d'éléments décoratifs et d'embellissement.

Plusieurs mesures de mitigation seront mises en place, notamment concernant l'accessibilité universelle ainsi que différentes actions faisant en sorte que les services municipaux puissent faire les interventions nécessaires à la bonne marche de ce projet. Un couloir libre de six mètres sera maintenu en tout temps (sauf si une dérogation de moins de 6 mètres est acceptée des services d'urgence) pour assurer le passage des véhicules d'urgence et la circulation des piétons. Les deux ouvertures de la rue seront fermées par des barrières sécuritaires permettant le passage de véhicules d'urgence. Un plan de déviation de la circulation sera mis en place en périphérie de la zone piétonne et à d'autres endroits stratégiques de façon à mieux répartir les véhicules.

JUSTIFICATION

Le musée McCord a pour objectif de faire connaître la collection du Musée aux passants, orienté sur l'histoire de Montréal, en investissant l'espace où ils se trouvent, soit la rue! Le musée souhaite par la piétonnisation sortir le musée dans la rue en s'appropriant la rue Victoria. Diffuser plus largement les collections par le biais d'activités originales et interactives. Le musée McCord désire sensibiliser la population aux enjeux de densité urbaine et à l'absence de verdure au centre-ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet s'appuie sur le succès remporté au courant des quatre dernières années pour la rue Victoria. Le Musée McCord voit dans la reconduction de la piétonnisation de la rue Victoria, la volonté de l'arrondissement de Ville-Marie de mettre ce secteur en valeur, à favoriser sa vitalité et à stimuler l'attrait touristique de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En partenariat avec le Musée McCord, la Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie mènera des actions de communications auprès des publics cibles concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adopter les dérogations nécessaires pour la tenue du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin LAZURE
C/S - Chef de section

Tél : 514 872-6197
Télécop. : 514 872-2006

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2018-03-15

514 868-4529

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Tél : 514 872-0100
Approuvé le : 2018-03-15

Le 18 décembre 2017

Monsieur Marc Fleury
 Direction des travaux publics
 880, rue Brennan, 2^e étage
 Montréal (Québec) H3C 1X5

Objet : La Forêt urbaine du Musée McCord — Demande de piétonnisation 2018

Monsieur,

Par la présente, le Musée McCord réitère sa demande de piétonnisation de la rue Victoria, pour une 8^e année. La piétonnisation de la rue Victoria permettra au Musée McCord de déployer la Forêt urbaine lors de la saison estivale 2018. Cet espace aménagé et coloré est fréquenté chaque été par plus de cent milliers de passants : une programmation musicale hebdomadaire, des espaces de repos, un piano public, et plusieurs autres activités y sont proposés par le Musée McCord, et un espace est désigné aux camions de cuisine de rue.

Voici l'échéancier prévu pour 2018 :

- **Date de fermeture de rue : Mercredi 9 mai 2018**
- **Date de réouverture : Lundi 8 octobre 2018**
- **Ouverture au public : Dimanche 20 mai 2018 au dimanche 30 septembre 2018**

Voici la liste des événements prévus à ce jour (cette liste sera ajustée et complétée au besoin lors de la rencontre à venir).

Date	Type d'activités	Partenaires
Tous les jours Du 20 mai au 30 septembre 2018	Camions de cuisine de rue	Association des restaurateurs de rues du Québec et Ville de Montréal
Tous les jeudis Du 20 mai au 30 septembre 2018 (date à valider)	Roulo-Boulo, bus de l'emploi	CJE Montréal Centre-Ville
Dimanche 20 mai 2018 Entre 10 h et 18 h (Installation entre 9 h et 20 h)	Concert d'ouverture/lancement de la Forêt urbaine	Rouge FM Autres à déterminer
Mai 2018 — Date à déterminer 17 h à 21 h (Installation 10 h à 23 h)	5 à 9 du Musée McCord Événement festif (musique, alcool, etc.)	À déterminer

... 2

Date	Type d'activités	Partenaires
Jeudi 21 juin 2018 Heure à déterminer	Concert ou performance artistique en lien avec la Journée nationale des Autochtones	À déterminer
Mardi et jeudi matin en juillet et août 2018 7 h 45 à 8 h 45	Yoga matinal	L'Art de vivre
Tous les mercredis en juillet et août (installation entre 10 h et 15 h 30)	Concerts extérieurs	À valider : Musée Montréal juif, Suoni per il Popolo, CKUT, KlezCanada, Rouge FM
Samedi 18 août 2018 9 h 30 à 13 h (installation entre 6 h et 16 h)	Yogathon — collecte de fonds	Fondation L'Art de Vivre
Jeudi 23 août 2018 12 h 30 à 13 h 30 (Installation entre 11 h et 14 h) Activité à valider	Les pianos au diapason	Ville de Montréal/Arrondissement Ville-Marie
Semaine en juin et une semaine en août (dates à déterminer)	Vente de trottoir du Musée McCord	
Juillet 2018 Activité en développement À valider	Espace de projection dans conteneur — courts métrages d'animation sur l'environnement et le développement durable	Festival Fantasia
Septembre 2018 — Date à déterminer 17 h à 21 h (Installation 10 h à 23 h)	5 à 9 du Musée McCord Événement festif (musique, alcool, etc.)	À déterminer

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous invite à communiquer avec Maria Luisa Romano, chargée de projets, action culturelle au 514-861-670, poste 1205, pour toute question.

Cordiales salutations,


Suzanne Sauvage
Présidente et chef de la direction

Le 28 février 2018

Monsieur Marc Fleury
Direction des travaux publics
880, rue Brennan, 2e étage
Montréal (Québec) H3C 1X5

Objet : La Forêt urbaine du Musée McCord – 8^e édition

Monsieur Fleury,

C'est avec enthousiasme que le Musée McCord prépare la 8^e édition de la Forêt urbaine, au cœur de la rue Victoria, aménagée en rue piétonne lors de la saison estivale. Nous adressons, à l'arrondissement Ville-Marie, une demande d'aide financière de 40 000 \$ pour ce projet rassembleur auquel nous aimerions apporter cette année encore des nouveautés. Vous trouverez tous les détails des prévisions budgétaires en pièce jointe.

Tout en conservant nos éléments signature, les arbres d'acier décorés de rubans et le tapis synthétique coloré, la firme d'architectes paysagistes « WANTED paysage » qui donne vie à l'environnement magique et intégrateur de la Forêt urbaine, nous propose d'innover et d'améliorer le concept en intégrant des bancs circulaires s'harmonisant au concept des arbres, pour inviter les visiteurs à s'asseoir et se détendre. Aussi, pour une deuxième année, nous prolongerons les éléments de design de la Forêt urbaine (tapis, arbres, bancs et rubans) sur la portion Président-Kennedy menant vers l'avenue McGill College afin de rejoindre la promenade Fleuve-Montagne.

La programmation estivale se poursuivra avec des partenaires établis et de nouveaux venus. Pour les concerts du mercredi midi, nous souhaitons renouveler notre partenariat avec Suoni per il Popolo, et sommes en train de conclure une entente avec KlezKanada, organisme de promotion de la culture juive, plus particulièrement des traditions musicales. Les concerts du mercredi midi s'arrêteront cette année avec l'exposition *Shalom Montréal – Histoires et contributions de la communauté juive*; nous inviterons des groupes issus des communautés juives, ou s'inspirant de la musique des cultures juives. Par ailleurs, nous espérons également accueillir une nouvelle installation de projection de films pour enfants dans un conteneur conçu et programmé par le festival Fantasia pendant deux semaines en juillet.

La Forêt urbaine 2018 accueillera des activités qui viendront appuyer son positionnement d'oasis de détente au cœur du centre des affaires. On retrouvera le yoga matinal qui a connu un vif succès depuis trois ans ainsi que les tables à pique-nique offrant un espace accueillant pour les personnes venant manger dans la Forêt. L'aménagement de l'ancienne terrasse du restaurant Le Caveau, que nous avons entamé l'an dernier, se poursuivra : nous habillerons les espaces vitrés de l'entrée de l'ancien restaurant afin de rendre cet espace plus habité et convivial.

De plus, nous consoliderons l'expérience des visiteurs, en concordance avec les commentaires obtenus au sujet des précédentes éditions, par les moyens suivants :

- L'offre d'une programmation culturelle régulière pendant les heures de lunch;
- L'encouragement de la contribution citoyenne par la tenue d'événements participatifs, notamment avec le retour du Roulo-Boulo;
- Le renouvellement de l'offre du piano public, fort populaire depuis son implantation;
- La valorisation du design dans la définition d'un espace convivial et invitant;
- L'accueil d'un camion de cuisine de rue chaque midi (du lundi au vendredi).

Nous respecterons les dates d'ouverture de la rue, ainsi que l'échéancier de travail suivant :

- Mercredi 9 mai 2018 : fermeture de la rue Victoria à la circulation et montage;
- Dimanche 20 mai 2018 : début de la piétonnisation – ouverture de la Forêt urbaine;
- Dimanche 27 mai 2018 : Lancement officiel dans le cadre de la Journée des musées montréalais (concert, cuisine de rue, etc.);
- Dimanche 30 septembre 2018 : fin de la piétonnisation et démontage;
- Lundi 8 octobre 2018 : réouverture à la circulation.

Un plan média complet incluant relations de presse, imprimés, affichage et interventions sur les médias sociaux du Musée, des partenaires et opérateurs de camions de rue assureront encore un fort rayonnement à cette initiative. D'ailleurs, le caractère inusité de la Forêt urbaine en a fait une des rues de Montréal les plus photographiées et diffusées sur les médias sociaux, offrant une incroyable campagne média par l'image.

Toujours populaire et appréciée, la Forêt urbaine a continué d'attirer des centaines de milliers de visiteurs l'an dernier, soit une fréquentation évaluée à 177 350 personnes.

Afin de renouveler le design de la Forêt urbaine et de proposer une offre culturelle toujours plus diversifiée, nous espérons pouvoir compter de nouveau sur votre appui. Sans votre précieuse aide, nous ne pourrions réaliser ce formidable projet ni continuer à en améliorer les installations et la programmation.

Vous trouverez, en complément de cette lettre, une copie de la résolution de notre conseil d'administration autorisant cette requête ainsi que le plan d'aménagement proposé de la rue. En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous invite à communiquer avec moi pour toute question.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes plus cordiales salutations.


Suzanne Sauvage
Présidente et chef de la direction

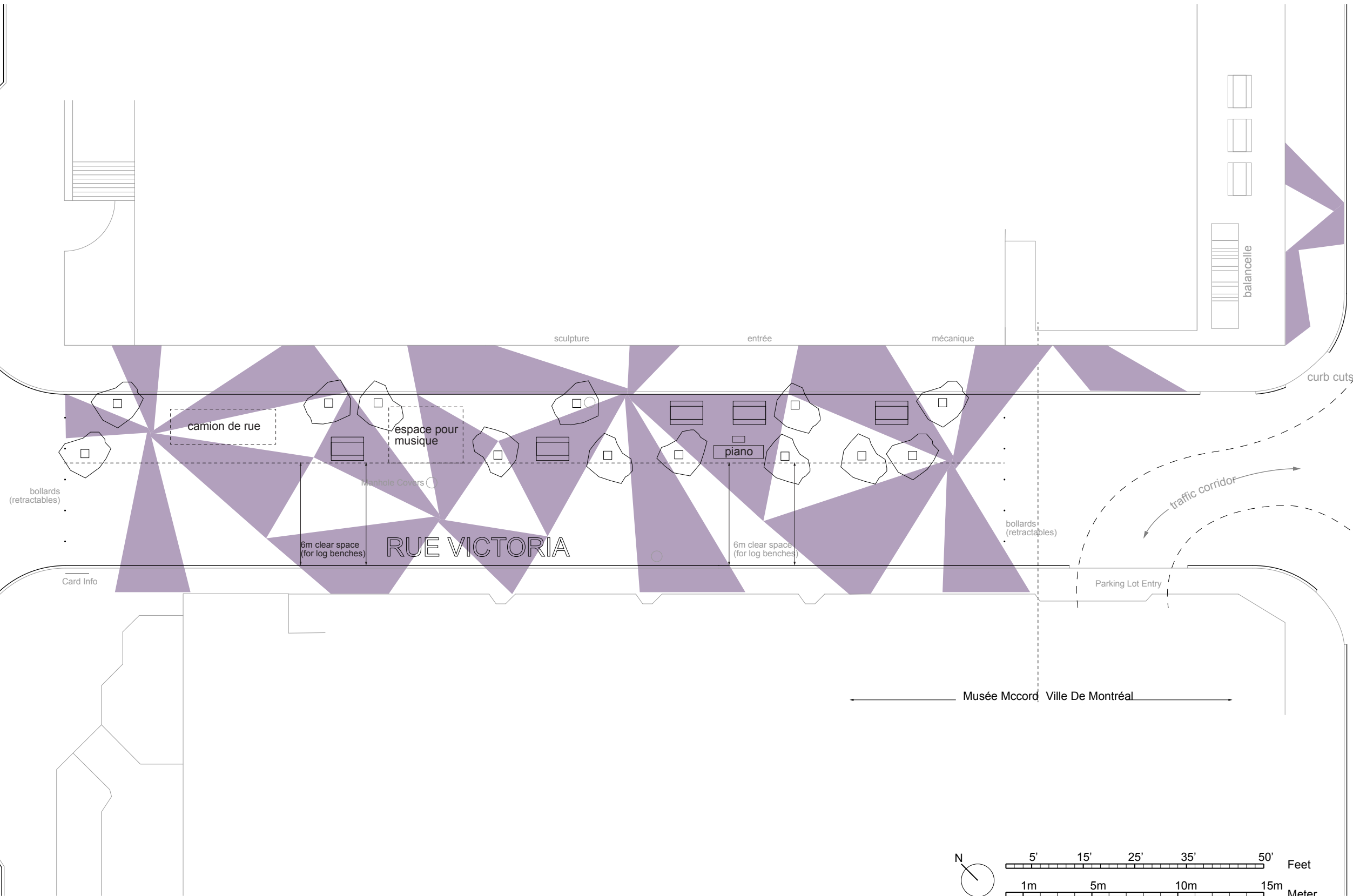
SS/mlr

p. j. 3

WANTED

RUE SHERBROOKE OUEST

AVE DU PRÉSIDENT KENNEDY



25feb2018	A.B.	01
date	préparé par / prepared by	révision / issue

dessiné par / drafted by:

préparé par / prepared by:

client:
MUSÉE MCCORD
 690 rue Sherbrooke ouest
 Montréal, QC
 H3A 1E9
 tél: 514 398 7100
 www.mccord-museum.qc.ca

titre de projet / job title
FORÊT URBAINE 8

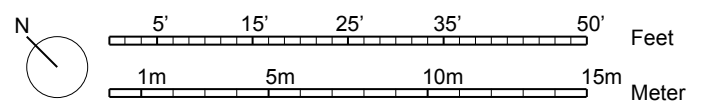
titre de dessin / drawing title
Rue Victoria Site Plan

Émis pour / issue for

échelle / scale
1" = 6m

nom de fichier / file name
McCord_Site Plan_25feb2018

no. de dessin / drawing no
01



Budget prévisionnel - février 2018		
Forêt urbaine du Musée McCord - édition 2018		
Revenus	Prévisionnel 2018	Réel 2017**
Arrondissement Ville-Marie	40 000,00 \$	35 000,00 \$
Destination Centre-ville	25 000,00 \$	25 000,00 \$
Commandites	2 500,00 \$	- \$
Musée McCord	17 255,00 \$	12 260,00 \$
Total des revenus	84 755,00 \$	72 260,00 \$
Dépenses		
Installation et production	27 940,00 \$	21 924,07 \$
Architecte et paysagiste	11 660,00 \$	10 000,00 \$
Coordination	7 000,00 \$	7 067,51 \$
Activités culturelles	15 955,00 \$	15 775,30 \$
Promotion (ajout autocollants et panneau sandwich)	4 050,00 \$	2 503,62 \$
Entretien	3 900,00 \$	3 682,59 \$
Arbres - livraison, démontage et entreposage	11 000,00 \$	9 003,75 \$
2017 : Bancs pour 2018	- \$	2 303,16 \$
2018 : Amélioration Caveau	3 250,00 \$	- \$
Total des dépenses	84 755,00 \$	72 260,00 \$

MUSÉE McCORD STEWART

MUSÉE McCORD STEWART

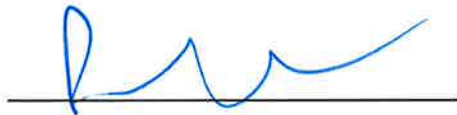
Je, soussignée, certifie par la présente que ce qui suit est un extrait conforme d'une résolution dûment adoptée et consignée au mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration du Musée McCord Stewart lors d'une réunion tenue le lundi 19 juin 2017, et que la résolution est toujours en vigueur sans modification.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST RÉSOLU QUE :

Madame Suzanne Sauvage, présidente et chef de la direction du Musée McCord Stewart, ou Madame Monique Jérôme-Forget, présidente du conseil d'administration, soit autorisée à agir au nom du Musée McCord Stewart auprès des ministères et autres organismes subventionnaires pour toute demande d'aide financière et de déposer les demandes jugées opportunes dans le contexte identifié.

Montréal, le 19 juin 2017



Paul Raymond
Secrétaire du conseil

**VILLE DE MONTREAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
C-4.1, XXX**

**ORDONNANCE RELATIVE À LA FERMETURE DE LA RUE VICTORIA,
ENTRE LA RUE SHERBROOKE ET L'AVENUE PRÉSIDENT-KENNEDY**

Vu le paragraphe 8 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du _____, le conseil d'arrondissement décrète :

1. La fermeture de la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy, est autorisée du mercredi 9 mai à 8 h au mardi 9 octobre à 7 h.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1186890004) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans _____, date de son entrée en vigueur.

CA-24-085, o. 108 Ordonnance relative à la tenue des événements sur le domaine public (saison 2018, 1^{re} partie, B)

Vu l'article 29 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085)

À sa séance du 12 décembre 2017, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements aux sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 554 édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).

Et, si nécessaire :

2. À cette occasion, il est également permis de distribuer des échantillons à l'éventaire à partir des kiosques identifiés sur le site.

3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les horaires des événements identifiés en annexe de l'ordonnance B-3, o. 554 édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).

4. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1177209010) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 16 décembre 2017, date de son entrée en vigueur.

P-1, XXX Ordonnance relative à la fermeture de la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy

VU les articles 1, 1.3, 3, 8 et 11.1 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du _____, le conseil d'arrondissement décrète :

1. À l'occasion de l'événement « Piétonnisation de la rue Victoria », entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy, est désignée comme étant une place publique du lundi 8 mai à 8 h au mardi 9 octobre à 7 h, et à cette fin, les interdictions visées à l'article 1.3 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) s'appliquent.

2. À l'occasion de cet événement, il est permis de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons dans les aires de repas.

3. Les autorisations visées à l'article 2 sont valables du dimanche 20 mai au dimanche 30 septembre 2018, de 11 h à 23 h.

Les matières résiduelles recyclables doivent être récupérées.

4. L'article 2 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1186890004) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans _____, date de son entrée en vigueur.

**P-12.2, o. XX Ordonnance relative à l'application de peinture au pochoir sur la
chaussée de l'avenue Victoria – Musée McCord**

Vu l'article 7 du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2);

À sa séance du _____, le conseil d'arrondissement décrète :

1. À l'occasion de la piétonisation de l'avenue Victoria, il est permis de peindre au pochoir sur l'avenue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy avec de la peinture soluble à l'eau, sur la chaussée, à partir du mercredi 9 mai au mardi 9 octobre 2018

2. Durant l'exécution des travaux de peinture :

1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;

2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.

3. Cette autorisation est valable à partir du mercredi 9 mai au mardi 9 octobre 2018

4. À l'expiration de la période visée à l'article 3, la peinture doit être enlevée.

5. Les organisateurs de cet événement sont responsables de l'application de la présente ordonnance.

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1186890004) a été affiché au bureau d'arrondissement et
publié dans _____, date de son entrée en vigueur.*